

**Comité de suivi sur la manipulation de
compétitions sportives (T-MC)**

Convention du Conseil de l'Europe sur la
manipulation de compétitions sportives
(STCE n° 215)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 24 juin 2021

T-MC(2021)8

Comité de suivi sur la manipulation de compétitions sportives (T-MC)

**2^{ème} réunion
(23-24 juin)**

Liste des décisions

Adoption de l'ordre du jour

Le Comité adopte l'ordre du jour de la réunion tel qu'il figure en annexe.

Elections

Le Comité élit pour un mandat de deux ans :

- M. George MAVROTAS (Grèce) en tant que Président
- M. Pedro CARVALHO (Portugal) en tant que Vice-Président
- Mme Natalia CHIRIAC (Moldavie) en tant que membre du bureau
- Mme Nataliia RADCHUK (Ukraine) en tant que membre du bureau
- M. Wilhelm RAUCH¹ (Suisse) en tant que membre du bureau

Demandes pendantes de statut d'observateur

Le Comité décide d'accorder le statut d'observateur à l'UEFA et à la FIFA, suite à leur demande soumise avant la première réunion du Comité.

Le Comité est convenu d'examiner de nouvelles demandes de statut d'observateur lorsque le niveau de ratification de la Convention permettra d'élargir la participation des observateurs.

Accord Partiel Elargi sur le Sport (APES)

Le Comité décide d'ajouter l'APES aux instances du Conseil de l'Europe invitées à participer aux réunions du Comité.

Etat des signatures et ratifications

Le Comité salue l'engagement récemment exprimé par le gouvernement maltais de signer la Convention et de débloquer ainsi l'adhésion de l'UE à celle-ci. Il considère important d'examiner attentivement les implications possibles des propositions faites par Malte et charge son Bureau de préparer les éléments nécessaires, sur la base d'une analyse des aspects substantiels et procéduraux des propositions faites, pour discussion lors de sa prochaine réunion.

Organisations sportives (Articles 3.2 and 31.2 de la Convention de Macolin)

Le Comité salue le document préparé par le Secrétariat de l'APES sur les « organisations sportives », tient un échange de vues sur son contenu, avec une considération particulière portée sur des aspects spécifiques tels que l'e-sport, les courses d'animaux, les arts martiaux et la manipulation survenant dans le contexte des compétitions

¹ Sous réserve de confirmation de la composition de la délégation nationale.

d'athlètes handicapés et charge son Bureau de préparer un projet de liste d'organisations sportives pour discussion lors de sa prochaine réunion.

Groupe consultatif - Mandat

Le Comité adopte le mandat du Groupe consultatif sur le réseau des plates-formes nationales (Groupe de Copenhague) reconnaissant l'important travail du Groupe et soulignant la valeur de la promotion de la Convention au niveau opérationnel.

Monitoring: options possibles et checklist

Le Comité prend note des documents de travail et décide de développer davantage le mécanisme de suivi lors de sa prochaine réunion.

Prochaines réunions

Le Bureau tiendra sa réunion le 9 septembre et la 3ème du T-MC aura lieu les 11-12 octobre.

I. Ouverture de la réunion

1. Mots de bienvenue au nom de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Information par le Secrétariat
4. Information par le Secrétariat de l'APES
5. Elections
6. Demandes pendantes d'attribution du Statut d'Observateur

II. Etablissement de normes et questions juridiques

7. Groupe consultatif – projet de mandat
8. 'Organisations sportives' (Articles 3.2 et 31.2 de la Convention de Macolin)
9. Etat des lieux des signatures et ratifications

III. Activités de suivi

10. Présentation d'options possibles et checklist

IV. Coopération internationale

11. Echange de vues avec un représentant du Groupe de Copenhague
12. Information sur KCOOS+ et FLAGS
13. Information par les participants et observateurs

V. Clôture de la réunion

14. Points divers
15. Dates des futures réunions
16. Clôture de la réunion